

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE

La Fédération Française de la Course Landaise est depuis dimanche dernier l'objet de vives attaques concentrées sur les réseaux sociaux.

L'origine de ce mécontentement est liée à la mise en place du nouveau régime social applicable à la Course landaise.

Les informations partagées jusqu'ici apparaissent pour de nombreux coursayres incomplètes et insuffisantes. Je le reconnais mais il s'agit d'un choix stratégique inhérent à la complexité du dossier et à la diversité des nombreux intervenants.

Je vais donc, à la lumière des éléments en notre possession à ce jour, répondre aux questions que vous vous posez légitimement.

Depuis un an, un groupe de travail composé des membres du bureau de la FFCL, s'est mobilisé sur l'ensemble des interrogations générées par cette réforme.

Pour rappel, nous avons été informés par l'URSSAF National, qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, les « personnes participant à une course landaise » ne bénéficieront plus de l'assiette forfaitaire prévue par l'arrêté du 10 septembre 1997 et seront soumises de plein droit au régime général de droit commun.

A partir de là, nous avons mené une négociation avec les pouvoirs publics en collaboration avec les élus et les parlementaires locaux et avons obtenu 2 avancées significatives :

- La dérogation pour la saison 2018 reconduite pour 2019 (maintien de l'arrêté de 1997 au lieu du régime général de droit commun)
- Le rattachement, à compter du 1^{er} janvier 2020, au régime des fédérations sportives au lieu du régime de droit commun.

Actuellement, le groupe de travail de la FFCL s'est entouré de spécialistes dans le droit social et sportif. Le rattachement au régime des fédérations sportives implique l'établissement de bulletins de salaire pour les acteurs et ceux-ci devront en cas de cumul avec un emploi public bénéficier d'une autorisation de leur employeur.

Une évaluation du surcoût financier et du fonctionnement administratif engendré par le rattachement aux fédérations sportives est en cours.

Dans ce cadre, les ganaderos de 1^{ère} catégorie ont été sollicités pour fournir des éléments tangibles nécessaires à ces calculs.

Nous sommes conscients que ces augmentations de cotisations génèreront des difficultés financières auprès des clubs organisateurs, des ganaderos et des acteurs qu'il nous faudra accompagner. Dans cette optique, un groupe de travail va rapidement se mettre en place afin de trouver des solutions pour minorer ce supplément de charges et maîtriser le prix des entrées aux spectacles.

La FFCL et son groupe de travail ont œuvré pour négocier le meilleur compromis possible afin d'assurer l'avenir de la Course landaise. Cet avenir nécessite impérativement l'union et la confiance de tous les coursayres. La division ne peut que nous fragiliser.

Soyons conscients que la force de notre solidarité et notre esprit d'innovation nous permettront ensemble de renforcer notre culture.

Franck SERVE, Président de la Fédération Française de la Course Landaise

